

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 107 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 107

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 janvier 1940

Numéro JO
n° 518 du 31/01/1940

Date du numéro
31 janvier 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 28 août 1939 réglementant la sortie des marchandises : Vu le décret du 12 septembre 1939 réglementant la sortie des marchandises, et abrogeant le décret du 28 août 1939: Vu la circulaire ministérielle n° 13914, du 29 décembre 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 23 décembre 1939 modifiant le décret du 12 septembre 1939 prohibant la sortie de certaines marchandises. Art 2- Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DEscraMPrs.